



FICHES ACTION
PROJET DE SERVICE
2025-2030

FICHES ACTION

PROJET DE SERVICE 2025-2030

Le projet de service 2025-2030 a été validé par le Conseil d'administration lors de la réunion du 22 mai 2025 et a reçu un avis favorable de la commission de contrôle le 22 mai 2025.

PROJET DE SERVICE 2025-2030

6 THÉMATIQUES / 20 ACTIONS

1

PRÉVENTION DE LA
DÉSINSERTION
PROFESSIONNELLE

2

PRÉVENTION DES
RISQUES
PROFESSIONNELS

3

ACCOMPAGNEMENT
NOUVEL ADHÉRENT

4

SUIVI SANTÉ
TRAVAIL

5

INFORMATIQUE

6

AMÉLIORATION
CONTINUE



PROJET DE SERVICE 2025-2030

THÈME 1 : PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Service de Santé au Travail du BTP
173 Rue du Perray – BP 92805
44328 NANTES CEDEX 3

Avis de la CMT
du 20 mai 2025

Avis de la CC
du 22 mai 2025

Approuvé par le CA
du 22 mai 2025

CONTEXTE

La Loi du 2 août 2021 a rendu obligatoire la création d'une cellule PDP au sein des SPSTI visant non seulement à accompagner le plus précocement possible les cas individuels susceptibles de sortir de l'emploi, mais également à développer la mise en place d'actions collectives.

OBJECTIFS

- Renforcer les partenariats de l'AMEBAT dans le domaine du maintien dans l'emploi.
- Mieux faire connaître la PDP et les outils disponibles pour favoriser le maintien en emploi.
- Repérer précocement les situations à risque de désinsertion professionnelle pour agir mieux et vite.
- Analyser les causes d'inaptitude et les conséquences sur l'emploi afin d'orienter nos actions.

INDICATEUR DE RÉSULTATS

- Nombre de participation aux réunions des Instances Locales de Coordination (ILC)
- Nombre de sensibilisations collectives et informations délivrées
- Nombre de dossiers d'inaptitudes analysés
- Nombre de salariés repérés via l'indicateur de repérage précoce de risque de désinsertion professionnelle

RESSOURCES & MOYENS

- CPOM PDP AMEBAT
- Membres de la cellule PDP
- Equipes pluridisciplinaires
- Outils numériques

DESCRIPTION DE L'ACTION

Action n°1 : Renforcer le partenariat des acteurs de la PDP

Participation aux Instances Locales de Coordination (ILC) à la CPAM
Préparation du séminaire départemental maintien dans l'emploi (DREETS, CAP EMPLOI, AGEFIPH, CPAM, etc.)

Action n°2 : Informer et sensibiliser les entreprises aux enjeux de la PDP

Cibler les besoins et apporter les connaissances aux adhérents en matière de maintien en emploi
Rendre visible, auprès des adhérents et des salariés, la Cellule PDP

Action n°3 : Mettre en place un outil de détection Précoce

Prise en charge plus précoce des salariés à risque de désinsertion professionnelle
Mettre en oeuvre un outil de repérage harmonisé pour toutes les équipes santé

Action n°4 : Analyse des inaptitudes

Etudier les causes d'inaptitude
Faire un suivi longitudinal des salariés déclarés inaptes afin de connaître leur devenir professionnel

DURÉE 5 ans



Service de Santé au Travail du BTP
173 Rue du Perray – BP 92805
44328 NANTES CEDEX 3

PROJET DE SERVICE 2025-2030

THÈME 2 : PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Avis de la CMT
du 20 mai 2025

Avis de la CC
du 22 mai 2025

Approuvé par le CA
du 22 mai 2025

CONTEXTE

PST, CPOM, Loi du 02/08/2021, certification, offre de service.

Statistiques Maladies Prof C2RMP (sur les RPS).

Thèmes mis en avant par les organismes de prévention (CARSAT, DREETS, INRS, OPPBTP).

OBJECTIFS

Accompagner les entreprises du BTP sur les différents risques professionnels dans les limites de l'offre socle et des priorités du service pour assurer une équité (identification des risques, aide à l'évaluation et accompagnement à la rédaction d'un plan d'action)

INDICATEUR DE RÉSULTATS

- Nombre d'entreprises sensibilisées au risque radon (dont nombre de FE)
- Nombre d'actions spécifiques radon (dont sensibilisations)
- Nombre d'entreprises sensibilisées aux RPS
- Nombre d'entreprises accompagnées à la suite d'un événement grave
- Nombre de FE, d'accompagnement DUERP, d'Actions de Prévention Primaire

RESSOURCES & MOYENS

- CPOM radon AMEBAT
- Équipes pluridisciplinaires
- Ressources externes : Psychologue du travail, ...

DESCRIPTION DE L'ACTION

Action n°1 : Radon

Accompagner les entreprises à l'évaluation du risque radon

Action n°2 : RPS

Accompagner les entreprises à la suite d'un événement grave
Sensibiliser l'entreprise à l'identification des facteurs de RPS et à leur prévention

Action n°3 : Mettre en place un outil de détection Précoce

Prise en charge plus précoce des salariés à risque de désinsertion professionnelle
Mettre en oeuvre un outil de repérage harmonisé pour toutes les équipes santé

Action n°3 : Renforcer l'information aux risques professionnels

Informar lors des différentes actions réalisées en entreprise principalement lors de l'établissement des FE et à travers des actions collectives de sensibilisation

DURÉE 5 ans



Service de Santé au Travail du BTP
173 Rue du Perray – BP 92805
44328 NANTES CEDEX 3

PROJET DE SERVICE 2025-2030

THÈME 3 : ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ADHÉRENTS

Avis de la CMT
du 20 mai 2025

Avis de la CC
du 22 mai 2025

Approuvé par le CA
du 22 mai 2025

CONTEXTE

Enquête satisfaction Adhérents 2024
Obligation offre socle – obligation réglementaire –

OBJECTIFS

- Faciliter l'adhésion des nouvelles entreprises.
- Instaurer une relation directe avec l'adhérent dès son adhésion.

INDICATEUR DE RÉSULTATS

- Nombre de nouveaux adhérents par an
- Nombre de 1ers contacts par an
- Statistiques sur les FE nouveaux adhérents

RESSOURCES & MOYENS

- Service adhésion
- Secrétaires médicales
- Equipes pluridisciplinaires

DESCRIPTION DE L'ACTION

Action n° 1 : Améliorer le processus d'adhésion

Simplifier la démarche initiale de l'adhésion sur le site internet
Création d'un mode opératoire à l'attention de l'adhérent.

Action n°2 : Présenter les missions et le fonctionnement du SPST

1ers contacts avec éléments de présentation argumentée

Action n° 3 : Réalisation de la FE

Mode opératoire et plan d'action pour réaliser la FE pour tous les nouveaux adhérents

DURÉE 5 ans



PROJET DE SERVICE 2025-2030

THÈME 4 : SUIVI SANTÉ TRAVAIL

Service de Santé au Travail du BTP
173 Rue du Perray – BP 92805
44328 NANTES CEDEX 3

Avis de la CMT
du 20 mai 2025

Avis de la CC
du 22 mai 2025

Approuvé par le CA
du 22 mai 2025

CONTEXTE

Obligation offre socle – Obligation réglementaire –
Rapport sur la téléconsultation du Conseil de l'Ordre des médecins de décembre 2020

OBJECTIFS

- Optimiser le suivi annuel des apprentis de moins de 18 ans en développant l'information sur les risques professionnels.
- Sécuriser la téléconsultation via un outil informatique.
- Rendre visible certains échanges avec les salariés, aujourd'hui non comptabilisés, via la téléconsultation.
- Obtenir une déclaration des risques par l'employeur en adéquation avec le poste de travail.

INDICATEUR DE RÉSULTATS

- Nombre de suivi médical des apprentis de moins de 18 ans dont ceux ayant suivi une action collective.
- Mise en place d'un module de téléconsultation.
- Nombre de téléconsultations.
- Taux d'inadéquation entre le suivi SIS et le SIR employeur et SPST.

RESSOURCES & MOYENS

- Professionnels de santé
- Chargé de mission DMST
- Service administratif - Secrétaires médicales

DESCRIPTION DE L'ACTION

Action n°1 : Suivi santé travail des apprentis de moins de 18 ans

Proposer une action d'information et de prévention collective associée au suivi médical annuel des apprentis de moins de 18 ans

Action n°2 : Améliorer la traçabilité et faciliter les extractions de données

Choisir les éléments des dossiers médicaux que les médecins du travail souhaitent suivre en améliorant la traçabilité et les requêtes s'y rapportant.

Action n°3 : Développer la téléconsultation

Déploiement du module de téléconsultation de notre logiciel métier afin de faciliter le suivi de certains salariés, sécuriser les échanges et renforcer leurs traçabilités.

Action n°4 : Améliorer la déclaration des risques professionnels par l'employeur

Réalisation d'actions vers l'entreprise expliquant l'utilisation du portail et l'importance de la déclaration des risques professionnels et du type de suivi.

DURÉE 5 ans



PROJET DE SERVICE 2025-2030

THÈME 5 : INFORMATIQUE

Service de Santé au Travail du BTP
173 Rue du Perray – BP 92805
44328 NANTES CEDEX 3

Avis de la CMT
du 20 mai 2025

Avis de la CC
du 22 mai 2025

Approuvé par le CA
du 22 mai 2025

CONTEXTE

Le cadre réglementaire (Code du Travail) de notre activité très dynamique et dépendante (notamment réglementairement) de logiciels informatiques spécifiques.

Le logiciel métier est en cours de développement d'une nouvelle solution numérique afin de répondre aux enjeux de la réglementation en vigueur par notre éditeur.

Le risque cyber est un risque majeur pour les entreprises (impact financier, continuité de l'activité, RGPD, données de santé...).

OBJECTIFS



- Faire évoluer nos outils numériques.
- Assurer la poursuite de notre activité en cas d'indisponibilité du système informatique.

INDICATEUR DE RÉSULTATS

- Evolution effective du logiciel métier.
- Mise en œuvre d'un PCI.

RESSOURCES & MOYENS

- Les salariés de l'AMEBAT
- Direction

DESCRIPTION DE L'ACTION

Action 1 : Faire évoluer le logiciel métier

Migrer progressivement vers la nouvelle version du logiciel métier.

Action 2 : Plan de Continuité Informatique (PCI)

Création d'un document de référence qui prévoit différents scénarii de nonaccès au système d'information numérique et décrit la conduite à tenir (alerte/recherche de panne et le fonctionnement en mode dégradé)

DURÉE 5 ans



PROJET DE SERVICE 2025-2030

THÈME 6 : AMÉLIORATION CONTINUE DES SERVICES RENDUS AUX ADHÉRENTS

Service de Santé au Travail du BTP
173 Rue du Perray – BP 92805
44328 NANTES CEDEX 3

Avis de la CMT
du 20 mai 2025

Avis de la CC
du 22 mai 2025

Approuvé par le CA
du 22 mai 2025

CONTEXTE

Application de la loi santé travail du 2 août 2021 et de la SPEC 2217 (rendu de l'offre de service et dynamique d'amélioration continue).

Résultat de l'enquête adhérent 2024-2025 : axe d'amélioration concernant la connaissance des services proposés

Retour d'expérience interne des équipes

OBJECTIFS

- Améliorer les méthodes de fonctionnement de l'AMEBAT au profit des services rendus aux adhérents.
- Être conforme à la SPEC 2217.
- Améliorer la visibilité des missions et des services auprès des adhérents.
- Garantir la diffusion interne des évolutions réglementaires à l'ensemble des personnes concernées du service.

INDICATEUR DE RÉSULTATS

- Résultats d'enquêtes adhérents
- Compte rendu d'audits de certification
- Avancement des plans d'actions

RESSOURCES & MOYENS

- Comité de Pilotage certification
- Référent qualité
- Ensemble du personnel Amebat
- Outils numériques : Evolution du logiciel métier, logiciel qualité
- Prestataires externes (site internet...)
- Équipes pluridisciplinaires
- Conseil d'administration : Budget

DESCRIPTION DE L'ACTION

Action n°1 : Optimiser la gestion des projets

Construire une organisation permettant d'anticiper les différents projets de l'AMEBAT, leurs suivis et les prises de décisions.

Action n°2 : Atteindre les objectifs du niveau 3 de certification SPEC 2217

Poursuivre la démarche d'amélioration continue afin de maîtriser le suivi des indicateurs de l'offre de services et l'identification d'actions d'amélioration.

Action n°3 : Communication externe des services et missions

Promouvoir les missions et services de l'AMEBAT, à travers l'amélioration des outils numériques et de l'identité visuelle (site internet, visite en entreprise, présence lors d'événements...)

Action n°4 : Veille réglementaire

Mode opératoire de transmission des évolutions réglementaires.

DURÉE 5 ans